



L'EDUCATION DES JEUNES, UN ENJEU MAJEUR POUR LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT

SOMMAIRE

- Editorial	P ₁
- FENASSCO 2013 : La prévention du dopage en milieu scolaire par l'éducation et la sensibilisation des jeunes sportifs	P ₂
- Jeux universitaires 2013 : N'gaoundéré se met au pas de la lutte contre le dopage dans le sport	P ₃
- Sensibilisation des boxeurs et de leurs encadreurs sur la lutte contre le dopage dans le sport	P ₄
- Réunion du Conseil de l'ORAD Afrique zone IV	P ₅
- Réunion du Conseil de l'OCALUDS	P ₅
- Contrôles Hors Compétition du dopage	P ₅
- Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport	P ₆
- 4 ^{ème} Conférence mondiale sur le dopage dans le sport	P ₆

EDITORIAL



Monsieur ADOUM GAROUA,
Ministre des Sports et de l'Education Physique

La lutte contre le dopage dans le sport continue de faire son chemin dans notre pays. Il y a encore quelques années de cela, elle n'était pas assez connue tant dans les instances publiques que dans les fédérations sportives nationales, le milieu sportif scolaire et universitaire.

La Convention internationale de l'Unesco contre le dopage dans le sport, qui fut adoptée à l'unanimité en octobre 2005 par les Etats parties, et ratifiée par le Cameroun en novembre 2006, a donné un coup d'accélérateur à la lutte contre le dopage dans le sport dans notre pays. Il faut rappeler que c'est en avril 2004, que le Ministre de la Jeunesse et des Sports, soucieux de respecter l'engagement du Cameroun pris en mars 2003 lors de la 2^{ème} Conférence mondiale sur le dopage qui s'était tenue à Copenhague, décida de créer une structure autonome qui devait se charger de lutter contre le dopage dans le sport au Cameroun à savoir « l'Organisation Camerounaise de Lutte contre le dopage dans le sport » (OCALUDS). A Celle-ci, plusieurs missions avaient été assignées parmi lesquelles résident au premier chef l'éducation, la sensibilisation et les contrôles En et Hors compétitions. Dans la logique de son action contre le dopage dans le sport, cette organisation a soumis avec l'appui du Ministère des Sports et de l'Education Physique, trois projets nationaux antidopage à l'UNESCO pour le compte du Cameroun.

L'approbation de ceux-ci a conduit à l'organisation entre 2010 et 2012, de deux séminaires dans le domaine de l'éducation et un dans celui de la législation antidopage. C'est fort de cet engagement pour un sport « propre », que l'Unesco a adressé récemment au Cameroun des félicitations et des encouragements. De plus, ceci lui a valu d'être choisi comme exemple de bonnes pratiques au côté de six autres pays. Un autre projet antidopage, le seul, mais cette fois ci régional, a été également initié par l'OCALUDS toujours avec le concours du Ministère des Sports et de l'Education Physique, pour le compte des pays qui forment l'Organisation Régionale Antidopage (ORAD) Afrique zone IV. La première phase de ce projet s'est réalisée en octobre 2012, et la deuxième phase quant à elle, est en cours de réalisation et s'achèvera à la fin de cette année. L'implication du Cameroun via l'OCALUDS et le Ministère des Sports et de l'Education Physique dans la mise sur pied des projets antidopage fait de ce dernier, un partenaire estimé par l'Unesco, et peut être considéré comme un leader dans la zone IV d'Afrique.

Afin que notre pays continue de mériter les encouragements de l'Unesco et d'autres grandes instances mondiales de la lutte contre le dopage dans le sport, à l'instar de l'Agence Mondiale Antidopage, il est nécessaire que tous les acteurs de la scène sportive nationale accompagnent l'OCALUDS notamment les fédérations sportives nationales, le Comité National Olympique et Sportif du Cameroun (CNOSC), les ministères en charge de l'Education, de la jeunesse et de la santé. Nos efforts mutualisés permettront de vaincre ce fléau qu'est le dopage.

Je vous remercie.

FENASSCO 2013: La Prévention du dopage en milieu scolaire par l'éducation et la sensibilisation des jeunes sportifs.

Une fois de plus, la lutte contre le dopage était présente aux finales de la 15^{ème} édition de la Fédération Nationale des Sports Scolaires (FENASSCO) Ligue A, qui s'est déroulé du 25 au 30 mars 2013 à Bertoua, la capitale du « soleil levant ». Pendant les 5 jours qui ont marqué cet important évènement sportif, une équipe de sensibilisation de l'Organisation Camerounaise de Lutte contre le Dopage dans le Sport (OCALUDS) s'est déployée sur tous les terrains où se sont déroulées les différentes rencontres sportives. Un stand a été implanté dans le village des jeux. Celui-ci a été visité par plusieurs sportifs, encadreurs et officiels. Les échanges étaient instructifs car pour certains, c'était la première fois d'entendre parler du dopage, et pour d'autres, c'était un moyen de comprendre davantage ce que c'est que la lutte contre le dopage dans le sport. Il faut dire à cette occasion, que la mission de l'OCALUDS était cruciale. Il était question d'informer et de sensibiliser un grand nombre de jeunes athlètes à travers la distribution des supports éducatifs sur la lutte contre le dopage dans le sport et l'organisation des échanges éducatifs sur les conséquences néfastes du dopage sur la santé et surtout l'aspect de la tricherie qui caractérise ce fléau. Près de 1000 supports éducatifs ont été distribués aux athlètes, encadreurs et autres membres des délégations.



Causerie éducative avec des jeunes venus visiter le stand de l'OCALUDS



Distribution des dépliants antidopage aux jeunes basketteurs de la délégation du Littoral



Distribution des dépliants antidopage, suivi des échanges avec les jeunes basketteurs du Littoral.

Jeux universitaires 2013 : N'gaoundéré se met au pas de la lutte contre le dopage dans le sport

Du 20 au 27 avril 2013 s'est déroulée dans la ville de N'Gaoundéré, la 16^{ème} édition des jeux universitaires. Plusieurs établissements universitaires publics et privés étaient présents à cette gigantesque fête sportive dans laquelle les athlètes se sont livrés à des rencontres pleines d'intensité.

On a vu des athlètes se surpasser, faire preuve de courage et de persévérance dans la production de l'effort. L'OCALUDS, dans son rôle de préservation de la santé des athlètes et de l'éthique dans le sport, s'est déployée dans le village des jeux et dans les stades à travers son équipe de sensibilisation pour porter le message d'une pratique sportive « propre » et exempte de dopage. Des supports éducatifs ont été distribués aux athlètes et aux

entraîneurs. Cette sensibilisation a également connu la participation active du Ministère de l'Enseignement Supérieure à travers sa Sous-direction en charge de la santé, des sports universitaires, des activités socioculturelles et des loisirs, ainsi que celle de la Fédération nationale du sport universitaire (FENASU), qui a déployé une banderole antidopage à l'entrée principale de l'université.



Entrée principale de l'Université de N'Gaoundéré



Banderole de sensibilisation sur la lutte contre le dopage dans le sport tendue devant l'entrée principale de l'université de N'Gaoundéré.



Les athlètes de l'université de Maroua prêts à recevoir les supports de sensibilisation sur la lutte contre le dopage dans le sport.



Distribution des supports éducatifs sur le dopage à quelques athlètes de l'INJS par un agent de sensibilisation de l'OCALUDS.

Sensibilisation des boxeurs et de leurs encadreurs sur la lutte contre le dopage dans le sport

En prélude aux championnats d'Afrique de boxe de la zone III qui devait se tenir du 22 au 27 avril 2013 à Yaoundé au Cameroun, l'OCALUDS a conduit une séance de sensibilisation avec les boxeurs en stage de préparation à ce tournoi et leur staff technique

sur la lutte contre le dopage dans le sport. Cette séance s'est déroulée le 10 avril 2013 à l'hôtel Jouvence, et a porté sur les présentations spécifiques suivantes : La procédure de contrôle du dopage et les risques du dopage sur la santé.

Distribution de la liste des substances et méthodes interdites 2013 aux fédérations sportives nationales

Dans le cadre de sa mission d'information sur les activités antidopage, l'OCALUDS a procédé le 19 juin 2013 à la remise de plusieurs exemplaires de la liste des substances et méthodes interdites 2013 aux 47 fédérations sportives nationales. Ces supports antidopage serviront de boussole au moment de la prescription des médicaments aux sportifs par leurs médecins, et leur permettront d'actualiser davantage leurs connaissances sur les substances et les méthodes prohibés par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Réunion du Conseil de l'Organisation Régionale Antidopage (ORAD) Afrique zone IV

Les délégués des pays membres de l'ORAD Afrique zone IV (Cameroun, Gabon, Tchad, Guinée Equatoriale, Congo, Sao Tomé et principe, Centrafrique et République Démocratique du Congo) se sont retrouvés du 23 au 24 avril 2013 à Libreville au Gabon, à l'occasion de la tenue de la réunion du Conseil de cette organisation. Les points majeurs à l'ordre du jour de cette réunion étaient axés sur : l'adoption des rapports du bureau, des Contrôles Hors Compétitions, la révision du plan stratégique 2008-2012 et l'élection du nouveau président et de son Vice-président.

Désormais, la présidence et la Vice-présidence de l'ORAD Afrique zone IV sont assurées respectivement par le délégué de la République Démocratique du Congo et celui de la République du Gabon. L'ancien président, délégué du Cameroun, laisse la présidence de l'ORAD après 5 années passées à sa tête. Il quitte ainsi ce poste avec beaucoup de satisfaction car, c'est sous sa présidence que naît l'ORAD Afrique zone IV et qu'aujourd'hui, c'est une organisation sur qui l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) peut compter pour le succès de la lutte antidopage dans la sous-région.

Réunion du Conseil de l'OCALUDS

Le 9 avril 2013, l'OCALUDS a tenue au sein de son siège, sis au quartier Bastos à Yaoundé, la réunion de son Conseil. Les points à l'ordre du jour à cette réunion ont porté sur l'adoption du rapport de ses activités pour l'année 2012; l'examen du budget et du programme national antidopage de l'année 2013.

Contrôles Hors Compétition

Les 2 et 3 juillet 2013, ainsi que le 2 décembre de la même année à Yaoundé, le Cameroun, avec le soutien de l'AMA et de l'ORAD Afrique zone IV, a procédé à des Contrôles Hors Compétition dans plusieurs fédérations sportives nationales à savoir les fédérations d'Athlétisme, de Judo, de Lutte, de Volley-ball, de Hand-ball et de basketball. L'objectif des ces contrôles étant d'une part de préserver la santé des sportifs, et d'autre part de les préparer à des grands événements sportifs comme les Jeux de la Francophonie, les Jeux africains, etc... Suite à ces contrôles, le judoka NJI MOULUH a été contrôlé positif à un diurétique, le *furosémide*, et a été suspendu pour 9 mois. Aussi, faut-il rappeler qu'en 2012, pendant la 12^{ème} édition du tour cycliste international « Grand Prix Chantal Biya », le Slovaque PAVOL POLIEVKA, classé 3^{ème} de l'épreuve avait été contrôlé positif à un stéroïde, le *stanazolol*. Une suspension de 4 ans lui avait été infligée par sa fédération sportive nationale.

L'AMA accrédite le laboratoire antidopage de Mexico

Après avoir franchi toutes les étapes qui rentrent dans le processus d'accréditation des laboratoires antidopage à savoir : les visites des installations, la participation au programme du système d'évaluation externe de la qualité (EQAS) de l'AMA et l'évaluation ISO, le laboratoire antidopage de Mexico devient le 33^{ème} laboratoire accrédité par l'AMA et en activité dans le monde.

FONDS POUR L'ELIMINATION DU DOPAGE DANS LE SPORT DE L'UNESCO

Crée par l'article 17 de la Convention internationale de l'Unesco contre le dopage dans le sport, le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport est un dispositif qui a été conçu pour aider les Etats parties à lutter contre le dopage dans le sport.

Grâce à ce Fonds, et sous la coordination administrative du Secrétaire Général du Ministère des Sports et de l'Education Physique, le Cameroun a réalisé trois projets nationaux et initié un projet régional antidopage. La réalisation de ces projets a valu au Cameroun, les félicitations et les encouragements de l'Unesco. Cet organisme international par la même occasion, a choisi le Cameroun au côté de 6 autres pays comme exemples de bonnes pratiques à suivre.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTRE DES SPORTS ET
DE L'EDUCATION PHYSIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

N° 168/L/MINSEP/SG/DAG.

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF SPORTS AND PHYSICAL
EDUCATION

Yaoundé, le 01 JUL 2013

LE MINISTRE

A
MONSIEUR LE PRESIDENT DE
L'ORGANISATION CAMEROUNAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE
DANS LE SPORT.

Tél : 22 20 81 53/ 77 00 96 35
BP 1359
-YAOUNDE-

Objet : Evaluation positive par l'UNESCO, des trois projets nationaux
d'antidopage réalisés par le Cameroun pour la période 2010-2012.

Monsieur le Président,

Suite aux conclusions honorables ayant sanctionné l'évaluation par l'UNESCO, des trois projets nationaux d'antidopage réalisés par le Cameroun pour la période 2010-2012,

J'ai l'honneur de vous adresser les vives félicitations de la grande famille du sport camerounais auxquelles j'associe les miennes propres, pour cette marque de reconnaissance au niveau international des efforts consentis par le Cameroun via l'Ocaluds, dans la lutte contre le dopage en milieu du sport.

Je vous exhorte par conséquent à poursuivre les actions si heureusement entamées aux fins de consolider les acquis de notre pays dans ce domaine.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. /-

LE MINISTRE
ADOU GAROUA

EXECUTION DU PROJET REGIONAL UNESCO

Dans le cadre des projets financés par le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport, la zone IV d'Afrique qui regroupe 8 pays dont le Cameroun, a reçu de l'Unesco un financement pour la réalisation en deux phases, d'un projet initié par le Cameroun, et portant sur l'éducation des entraîneurs nationaux et des jeunes sportifs sur la lutte contre le dopage dans le sport. La première phase, réalisée en octobre 2012 concernait les entraîneurs nationaux et les DTN des fédérations sportives nationales. Ceux-ci ont été formés à l'utilisation du programme «Entraîneur Franc jeu ». C'est un programme à 6

modules qui portent sur des aspects spécifiques de la lutte contre le dopage dans le sport tels que : la responsabilité des entraîneurs, les dangers du dopage, la prise de décision, les informations sur la localisation, la gestion des résultats et les Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT). Quant à la deuxième phase, elle a été réalisée en novembre 2013 et concernait les jeunes sportifs de vingt-un établissements de l'enseignement secondaire et sept du primaire de la région du Centre. Soit pour un total de 4774 élèves impliqués dans le projet.



Sensibilisation des élèves de l'école primaire du plateau Atemengue groupe I de Yaoundé (à gauche) et du lycée d'EBEBDA (à droite) sur les dangers du dopage dans le sport.

4^{ème} CONFERENCE MONDIALE SUR LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT

Du 12 au 15 novembre 2013, s'est tenue à Johannesburg en Afrique du sud la 4^{ème} Conférence Mondiale sur le dopage dans le sport. La délégation camerounaise y était représentée par Madame **ABENA EKOBEA Appoline Marie**, Inspecteur Général des Services au Ministère des Sports et de l'Education Physique, et monsieur **NDJANA Robert**, président de l'OCALUDS. Cette conférence avait pour but l'adoption du nouveau code qui entrera en vigueur en janvier 2015 et l'élection d'un nouveau président à la tête de l'AMA. A l'issue de celle-ci, le nouveau code

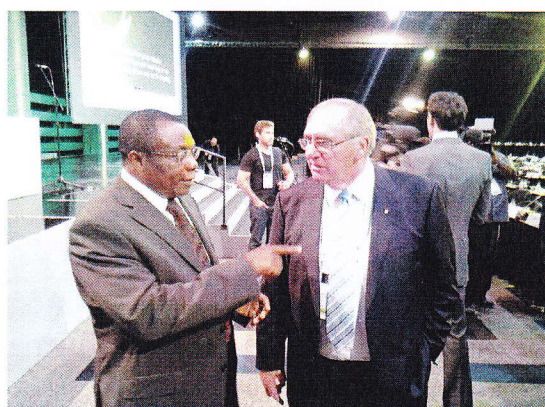
antidopage a été adopté et un nouveau président a été élu pour un mandat de 3 ans à la tête de l'AMA. Il s'agit de l'écossais **Craig Reedie**, venant du mouvement sportif.

Les modifications contenues dans le nouveau code s'articulent autour de 7 thèmes essentiels :

1- Sanctions : Elles sont plus sévères pour les cas de dopage « *intentionnel* » et plus souples dans les



Monsieur John Fahey (Président de l'AMA de 2007-2013) et Madame ABENA EKOBEA Appoline Marie (Inspecteur Général des Services du Ministère des Sports et de l'Education Physique)



Monsieur NDJANA Robert (Président de l'OCALUDS) et monsieur John Fahey (Président de l'AMA)

cas de dopage non « *intentionnel* ».

Désormais, pour les sportifs ayant violé « *intentionnellement* » les règles antidopage relatives à la présence, à l'usage ou la possession d'une substance non spécifiée, la période de suspension sera de 4 ans.

Aussi, la période durant laquelle un sportif peut cumuler trois contrôles manqués et/ou manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation passe de 18 à 12 mois.

2- Droits de l'homme :

L'infraction à une règle antidopage ne pourra plus être diffusée publiquement après

une audience, mais plutôt après le rendu de la décision finale d'appel

3- Enquêtes

Il est attendu des pouvoirs publics qu'ils adoptent des mesures législatives, des règlements, des politiques ou des pratiques administratives qui facilitent le partage d'information avec les organisations Antidopage (OAD). Désormais, les fé-

dérations internationales (FI) et les OAD devront systématiquement réaliser des enquêtes sur tout le personnel d'encadrement qui :

- a/ est impliqué dans un cas de violation d'une règle antidopage commise par un mineur,
- b/ apporte son assistance à plus d'un sportif ayant violé une règle antidopage.

5- Contrôles et analyses des échantillons

L'AMA, en consultation avec les FI et d'autres OAD, adoptera un document technique identifiant les substances et méthodes interdites qui doivent être analysées dans certains sports et disciplines, et que les OAD utiliseront pour évaluer les risques dans le cadre de la planification

de la répartition de leurs contrôles.

6- Equilibre des responsabilités des FI et des OAD

Désormais, les FI et les ONAD pourront reconnaître leurs Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) respectives. Quant aux Organisations de Grandes Manifestations sportives (OGM), leurs AUT ne s'appliqueront qu'à leurs manifestations.

7- Précision et concision

Par opposition au code actuel, qui présente un tableau explicatif et exhaustif, le code 2015 propose un tableau plus concis qui permet de déterminer la période de suspension dans le cas de violations multiples.